



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 21 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL annonce le versement cette semaine de près de 31 millions d'Euros d'aides de de trésorerie en faveur des producteurs de lait de vache en difficulté

Conformément aux engagements pris dans le cadre du plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles présenté par le gouvernement le 4 octobre dernier, une aide de trésorerie d'un montant de 1 000 Euros est versée cette semaine aux producteurs de lait de vache en difficulté.

Ainsi, 19 259 producteurs bénéficieront d'un versement de FranceAgriMer, pour un montant total de près de 31 millions d'Euros.

Les modalités qui ont été définies pour cette aide ont permis un traitement rapide de la grande majorité des dossiers afin d'apporter un soutien à la trésorerie des producteurs de lait éligibles avant la fin de l'année et cela sans aucune démarche de leur part.

FranceAgriMer a été chargé de l'identification des bénéficiaires sur la base, notamment, de la liste des bénéficiaires du plan de soutien à l'élevage. Ces éleveurs ont reçu début décembre un courrier de FranceAgriMer leur annonçant leur éligibilité à cette aide forfaitaire de 1 000 € sans avoir eu à effectuer de démarche. Cette somme est versée en tenant compte de la transparence pour les GAEC, pour lesquels le forfait sera multiplié par le nombre d'associés du GAEC.

Les éleveurs qui n'auront pas reçu de courrier de FranceAgriMer au 31 décembre 2016 pourront déposer une demande d'aide auprès de la DDT(M) du département du siège de leur exploitation, s'ils respectent les critères d'éligibilité prévus. Le formulaire sera disponible début janvier 2017 et l'éleveur aura jusqu'au 28 février 2017 pour déposer sa demande.

Stéphane LE FOLL tient à saluer la mobilisation de FranceAgriMer et de ses services pour la mise en place rapide de cette aide qui sera utile pour soutenir des exploitations à la situation financière fragilisée en raison de la conjoncture.

Pour plus de détails, les critères du dispositif d'aide est accessible depuis BO-Agri :
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-4af5f6a8-2850-4b4a-a63a-f23cc0c77c78/telechargement

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr